

PAGE 7 (Excluant paiement Visa de juillet)	150 147.15 \$
SOUS-TOTAL	150 147.15 \$

LOCATION CRÉDIT	
CAMION F-250 2011	941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 Urbanisme	361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 Urbanisme + Julie	257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	113 937.00 \$
ASS GREAT WEST (Juillet)	9 842.36 \$

SALAIRE DU	
24 juil. 2014	16 997.29 \$
31 juil. 2014	17 169.92 \$
7 août 2014	17 737.65 \$
14 août 2014	16 855.04 \$
21 août 2014	17 231.52 \$

REMISE PROVINCIALE (Juillet)	48 474.39 \$
REMISE FÉDÉRALE (Juillet)	21 634.68 \$

SOUS-TOTAL	434 180.29 \$
-------------------	----------------------

CONSEIL (Août)	8 154.72 \$
POMPIERS (Juillet)	14 750.26 \$
PR (Juillet)	2 391.93 \$

TOTAL	459 477.20 \$
--------------	----------------------

Adoptée à la majorité

2014-09-462 **Adoption du règlement numéro 2014-015 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 150 000 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2014-015 décrétant des dépenses en immobilisation (travaux de réfection de la caserne #2 et aménagement de la cour des travaux publics au centre de service Donaldson) et un emprunt de 150 000 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2014-09-463 **Adoption du règlement numéro 2014-016**
Règlement modifiant le règlement no. 98-002 relatif aux dispositions déclaratoires, aux permis et certificats afin de s'assurer du respect des normes de prévention incendie à l'égard des immeubles à risque élevé ou très élevé

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2014-016 modifiant le règlement no. 98-002 relatif aux dispositions déclaratoires, aux permis et certificats afin de s'assurer du respect des normes de prévention incendie à l'égard des immeubles à risque élevé ou très élevé

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2014-09-464 Autorisation d'une dépense pour le remplacement de divers ponceaux

ATTENDU QUE le service des travaux publics a constaté que suite aux fortes pluies survenues récemment, plusieurs ponceaux des chemins municipaux nécessitent d'être remplacés ;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au budget ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 32 000 \$ pour le remplacement de ponceaux sur les chemins Elzéar, River, des Pruches, Cadieux, Garvey, Filion et McClements.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « Transfert aux activités d'investissement ».

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Augmentation	Diminution
03-60000-000	Transfert aux activités d'investissement	29 000 \$	
02-32207-521	Ponceaux		2 000 \$
02-32200-521	Débroussaillage		3 000 \$
02-32208-521	Rapiéçage de chaussée		5 000 \$
02-14000-999	Remboursement des dépenses électorales		4 000 \$
02-45120-951	Quote-part MRC – matières résiduelles		2 000 \$
02-61000-412	Services juridiques		2 000 \$
02-62900-970	Programme d'aide aux entreprises		3 000 \$
02-70130-141	Salaires réguliers – patinoire		1 000 \$
02-19000-998	Imprévus		7 000 \$

Adoptée à la majorité

2014-09-465 Approbation de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes et autorisation de procéder à la vente

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte de la liste préparée et déposée en date du 2 septembre 2014 faisant état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités membres de la MRC des Collines de l'Outaouais aura lieu le 4 décembre 2014 et, qu'il y a lieu de mandater ladite MRC à procéder pour la Municipalité de L'Ange-Gardien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, le tout tel que préparé par le Directeur général et secrétaire-trésorier et faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu, en septembre 2012, une réponse favorable quant à l'obtention d'une contribution financière de 8 000 \$ du ministère de la Famille et des Aînés pour mettre en place la démarche « Municipalité Amie des Aînés » et ce, conditionnellement à ce que la municipalité verse le même montant;

ATTENDU QUE cette démarche doit se solder par l'adoption d'une politique pour les personnes âgées et d'un plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité a graduellement mis en place un comité de pilotage composé de personnes âgées de L'Ange-Gardien et un comité élargi qui vient apporter un soutien professionnel et technique au comité de pilotage;

ATTENDU QU'une table ronde a été organisée en décembre 2013 et qu'un questionnaire a été transmis aux personnes âgées et que 31% de la population totale d'âgés a répondu directement ou par l'intermédiaire de leur conjoint au questionnaire;

ATTENDU QUE ces 2 exercices ont permis de cerner les besoins, les préoccupations et les attentes des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte Le Plan d'action 2014 – 2017 « Pour la qualité de vie de nos âgés » dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés, en retirant cependant la 4^{ème} action de l'objectif espaces extérieurs.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Les Renards Blancs a déposé une demande d'aide financière au Plan Régional de Développement Forestier (PRDF) de la CRÉO afin de pouvoir acquérir un nouvel équipement pour ameubler la neige durcie et pour déplacer un sentier de ski de fond qui se trouve actuellement dans un futur développement domiciliaire dont les premières mises en chantier sont prévues à l'automne 2014 ou au printemps 2015;

ATTENDU QUE la municipalité a consenti de recevoir une compensation équivalant approximativement à 10% de la superficie totale du projet à des fins de parcs et de terrain de jeux plutôt qu'une compensation monétaire qui aurait représenté près de 150 000 \$ pour permettre la poursuite des activités du Club de ski de fond sur le terrain du promoteur;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond bénéficie d'une bonne crédibilité, qu'il existe depuis 40 ans et qu'il contribue au sentiment d'appartenance de la communauté;

ATTENDU QUE la santé financière du Club de ski de fond est relativement bonne et que des avenues sont envisagées pour diversifier les sources de revenus;

ATTENDU QUE le projet déposé par le Club de ski de fond rencontre plusieurs enjeux PDRF (enjeux 2.1.1, 2.1.5, 3.1.1, 3.1.3, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.3.3, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande formulée par le Club de ski de fond Les Renards Blancs au programme de Développement Régional et Forestier récemment déposée à la MRC des Collines-de-L'Outaouais.

Adoptée à la majorité

2014-09-470

Condoléances – Famille D. Couture

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. Daniel Couture, employé de la Municipalité, ainsi qu'à toute sa famille, suite au décès de son frère, M. Germain Couture, survenu en août dernier.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à titre de don à la fondation, association ou autre, au choix de la famille.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-471

Autorisation d'accorder un contrat – Bétonnage du plancher de la patinoire du parc Lonsdale

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le bétonnage du plancher de la patinoire du parc Lonsdale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de bétonnage du plancher de la patinoire du parc Lonsdale à la compagnie Fondation Leblanc, le tout selon le devis et ce, pour la somme de 68 874.97\$;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2014-09-472

Autorisation d'appels d'offres pour les abrasifs - sel à déglçage et granulats

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'administration à procéder aux appels d'offres nécessaires quant à l'achat et la livraison des abrasifs requis pour la saison hivernale à venir.

Adoptée à la majorité

2014-09-473

Autorisation d'une dépense de réparation d'un camion autopompe du service d'incendie

ATTENDU QU'un des camions autopompes du service d'incendie nécessite une réparation urgente au niveau de la transmission et de la pompe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'Homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 16 538.03 \$ taxes incluses pour la réparation du camion autopompe #271 du service d'incendie ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22000-525 « Entretien des véhicules ».

DE PLUS, aux fins de pourvoir à la présente dépense, ce conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste	Code budgétaire	Augmentation	Diminution
Service payé aux autres municipalités	02-22000-442		3 000 \$
Prévention	02-22000-349		5 000 \$
Entretien des véhicules de PR	02-29200-525		4 000 \$
Entretien des véhicules –incendie	02-22000-525	12 000 \$	

Adoptée à la majorité

2014-09-474 **Autorisation de procéder à des travaux de conception et construction d'une nouvelle installation septique**

ATTENDU QUE suite à des inspections effectuées les 10 octobre 2013 et le 27 août 2014, le conseil reconnaît que le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de la résidence située au 1091, avenue de L'Ange-Gardien est non conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2,r.22);

ATTENDU QUE la municipalité a transmis un avis au propriétaire le 17 octobre 2013 et que celui-ci a soumis une demande de permis pour une nouvelle installation septique le 27 novembre 2013, mais que les travaux n'ont toujours pas été entrepris;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y a lieu que la municipalité intervienne directement et procède à tous les travaux utiles afin de rendre conforme la dite installation septique par l'enlèvement du système défectueux actuel et par l'installation d'un nouveau système conforme audit Règlement ;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la municipalité par l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt public que cette intervention soit faite sans délai après que le préavis prévu à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* ait été signifié au propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité autorise que soient réclamés au propriétaire de l'immeuble tous les frais associés aux travaux, les sommes dues seront assimilées à une taxe foncière ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil, conformément à ce qui précède, procède, par le biais de son inspecteur en bâtiment en environnement, à la mise en conformité du système d'évacuation et de traitement des eaux usées situé au 1091, avenue de L'Ange-Gardien, par le remplacement du système défectueux.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-475 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h34.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général